

Raoult aux assassins qui interdisent l'hydroxychloroquine : on soignera avec les médicaments appropriés

écrit par Christine Tasin | 28 mai 2020



Je suis dans une rage noire. Une envie de meurtre. Une envie incoercible de réunir un tribunal, de juger Macron, Véran, les salopards du Conseil de Santé et tous leurs complices.

Ils ont osé. Ils osent interdire le seul traitement qui ait fait ses preuves en France et dans le monde.

Assassins !

A partir de ce jour, chacun doit rappeler chaque jour, sur les réseaux sociaux, chez la boulangère, dans sa famille... que nous sommes dirigés par des assassins. Ce sont eux qui ont tué délibérément les malades du Covid en interdisant la prescription de plaquenil par des médecins généralistes dès les premiers symptômes.

Assassins !

Ils viennent de parfaire leur forfait en interdisant carrément toute utilisation de l'hydroxychloroquine pour soigner le Covid.

Ma première réaction c'est un seul cri : comment vont faire Peronne, Douste-Blazy et Raoult ? Non pas que je sois inquiète pour l'approvisionnement, je me doute que Raoult a des contacts en Chine et ailleurs pour se procurer le Plaquenil... mais comment faire face à une interdiction absolue comme celle qui vient de tomber, qui interdit de fait aux médecins 2 fondamentaux, la liberté de prescription et le respect du serment d'Hippocrate.

La réponse de Raoult est tombée presque immédiatement :

L'IHU Méditerranée Infection de Marseille « continuera à traiter [ses] patients avec les traitements les plus adaptés », a réagi mercredi, auprès de l'Agence France-Presse, l'institut dirigé par le professeur Didier Raoult. L'abrogation de l'autorisation n'entame pas la liberté de prescription des médecins, et un praticien hospitalier peut toujours prescrire et administrer un médicament hors-AMM (autorisation de mise sur le marché).

.

Il est évident que Véran ne va pas en rester là, les menaces contre lui vont se multiplier et s'aggraver. Le Conseil de l'ordre risque bien de le menacer à nouveau... J'ignore le statut de l'IHU et de Raoult, y a-t-il une autorité de tutelle ? Quelqu'un peut-il le nommer et le dé-nommer ?

Il semble qu'un vent de révolte se lève partout en France, chez des médecins et des avocats contre cette décision plus que dictatoriale.

<https://www.ouest-france.fr/sante/hydroxychloroquine-des-avocats-lancent-une-action-collective-pour-annuler-le-decret-de-son-6846712>

L'hydroxychloroquine n'est plus autorisée en France pour traiter le Covid-19

La décision suit l'avis rendu mardi par le Haut Conseil de la santé publique. Vendredi, une vaste étude internationale concluait à un risque aggravé de mortalité chez les patients atteints de Covid-19 traités avec ce médicament.

Le gouvernement a abrogé, mercredi 27 mai, dans [un décret publié au Journal officiel](#), les dispositions dérogatoires autorisant la prescription de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 à l'hôpital en France, hors essais cliniques, à la suite d'un avis défavorable du Haut Conseil de la santé publique.

Depuis fin mars, l'hydroxychloroquine pouvait être prescrite à titre dérogatoire en l'absence d'autre traitement, à titre compassionnel ou dans le cadre d'essais cliniques *« sous la responsabilité d'un médecin, aux patients atteints de Covid-19, dans les établissements de santé qui les prennent en charge, ainsi que, pour la poursuite de leur traitement si leur état le permet et sur autorisation du prescripteur initial, à domicile »*, selon [un premier décret datant du mois de mars](#). Le nouveau décret annule cette disposition, qui concernait aussi l'association d'antiviraux lopinavir/ritonavir.

« Que ce soit en ville ou à l'hôpital, cette molécule ne doit pas être prescrite pour les patients atteints de Covid-19 », a réagi le ministère de la santé [dans un communiqué](#).

Le contexte : [Pourquoi la France a choisi de suspendre l'hydroxychloroquine](#)

Les espoirs portés sur ce médicament, dérivé de la chloroquine, un antipaludéen, avaient notamment été portés publiquement par l'infectiologue Didier Raoult, directeur de l'institut hospitalo-universitaire Méditerranée Infection de Marseille (IHU). Les présidents brésilien et américain en avaient également vanté les mérites du traitement. Donald Trump avait [même annoncé, le 18 mai, qu'il en prenait à titre personnel](#).

Un risque plus élevé de mortalité

Mais, depuis, des études ont fait preuve de beaucoup plus de circonspection. La parution vendredi, dans la revue médicale *The Lancet*, d'une étude pointant son inefficacité et les risques entraînés par ce médicament a précipité son interdiction en France. Mardi, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) et l'Agence du médicament (ANSM) se sont prononcés contre son utilisation pour traiter le Covid-19.

Lire aussi : [une étude internationale suggère un risque accru de mortalité sous hydroxychloroquine](#)

Concernant les essais cliniques destinés à évaluer son efficacité et sa sûreté d'utilisation face au SARS-CoV-19, le HCSP est d'avis « *de réévaluer le rapport bénéfice/risque de ce médicament dans les essais en cours et à venir* ». L'ANSM, elle, a suivi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et « *souhaite suspendre par précaution les essais cliniques évaluant l'hydroxychloroquine dans la prise en charge des patients* ».

L'essai européen Discovery, qui teste l'efficacité de plusieurs traitements contre le Covid-19, a « *suspendu depuis dimanche* » l'inclusion de nouveaux patients dans le groupe recevant de l'hydroxychloroquine, a indiqué mercredi l'institut de recherche Inserm, qui coordonne cette étude.

La liberté de prescription des médecins demeure

Le médicament, commercialisé sous le nom de Plaquénil en France, fait partie des nombreux traitements testés depuis le début de l'épidémie. Il est par ailleurs prescrit pour lutter contre des maladies auto-immunes, le lupus ou la polyarthrite rhumatoïde.

L'IHU Méditerranée Infection de Marseille « *continuera à traiter [ses] patients avec les traitements les plus adaptés* », a réagi mercredi, auprès de l'Agence France-Presse, l'institut dirigé par le professeur Didier Raoult. L'abrogation de l'autorisation n'entame pas la liberté de prescription des médecins, et un praticien hospitalier peut toujours prescrire et administrer un médicament hors-AMM (autorisation de mise sur le marché).

https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/05/27/le-gouvernement-abroge-l-autorisation-de-l-hydroxychloroquine-pour-traiter-le-covid-19_6040915_1650684.html